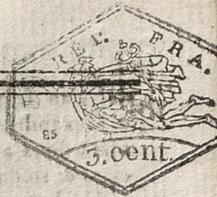


LE PUBLICISTE.

DUODI 12 Germinal, an VII.



Arrivée à Livourne de 800 Français faisant partie de l'équipage du Généreux. — Extrait de la capitulation conclue entre le général Kleber & le grand-visir. — Ordre donné à l'armée de Suwarow de faire halte. — Suspension des préparatifs faits par les Anglais pour l'expédition de la Méditerranée. — Séances du parlement d'Angleterre. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE; rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Livourne, le 7 mars (16 ventôse).

Huit cents prisonniers français, faisant partie de l'équipage du vaisseau le Généreux, sont entrés dans notre port, venant de Palerme, à bord du vaisseau anglais la Reine-Charlotte, commandé par l'amiral Keith. On croit qu'ils seront conduits à Toulon, pour y être échangés.

Il est aussi entré dans ce port un cutter anglais venant de Syracuse, ayant à bord deux officiers qui se rendent à Londres comme couriers.

De Gènes, le 15 mars (24 ventôse).

La proclamation du général Massena & celle du gouvernement ont été publiées sans obstacle dans toutes les paroisses insurgées, & ont produit le meilleur effet sur l'esprit des habitans. La plupart sont non-seulement prêts à déposer leurs armes, mais promettent de seconder les intentions du gouvernement contre les communes qui s'y refuseroit.

Les troupes françaises ont cessé d'être à la charge de la Ligurie. La disette s'éloigne de nous de plus en plus. Depuis quinze jours, il est entré dans nos ports nombre de bâtimens chargés de grains & d'autres comestibles.

Le général Miollis commande actuellement la division du Levant, & a son quartier-général à St.-Sancesco-di Albero.

Le citoyen Bodard a succédé au citoyen Belleville, en qualité de commissaire des relations commerciales & de chargé d'affaires de la république française.

RUSSE.

De Mittau, le 5 mars (14 ventôse).

Louis XVIII a envoyé l'ordre du Saint-Esprit à l'empereur de Russie, & a chargé de cette mission M. l'abbé Elgworth, en reconnaissance de sa conduite envers Louis XVI. S. M. I. envoie en échange à Louis XVIII l'ordre de Saint-André.

AUTRICHE.

De Vienne, le 16 mars (25 ventôse).

Dans la nuit du 8 au 9 de ce mois, il arriva ici un courrier extraordinaire qui avoit été expédié de Constantinople, le 17 février, par l'internonce impérial, baron de Hertzberg. Le lendemain, le bruit se répandit généralement ici qu'après la prise d'El-Arich par les Turcs, la marche du grand-visir vers le fort de Salachie & les progrès de la peste qui commence à faire des ravages en Egypte, avoient décidé les Français à se servir de tous les bâtimens qu'ils ont encore dans le port d'Alexandrie, pour retourner en France. On ajoutoit qu'ils vouloient, pour exécuter leur projet, profiter de l'éloignement des vaisseaux anglais qui ont été jettés par la tempête des eaux d'Alexandrie vers les côtes de la Syrie. Mais un courrier extraordinaire arrivé avant-hier chez l'ambassadeur anglais, lord Minto, confirma tous les bruits répandus la veille : il étoit expédié par lord Elgin, ambassadeur anglais à Constantinople, avec des dépêches datées du 18 février. Elles portoient en substance que la Porte avoit reçu le 15 février, par un officier envoyé par le grand-visir, la capitulation signée d'une part par le grand-visir, & de l'autre par le général Kleber, concernant l'évacuation de l'Egypte. Le général Kleber s'engage à remettre au grand-visir les deux forteresses qui avoient retardé sa marche du côté du désert ; elles devoient être remises le premier jour du mois de rhamadan (25 janvier, dans le même état où elles se trouvoient lors de la signature de la capitulation, & garnies de l'artillerie que les Français y ont conduite. Trente-cinq jours après avoir rendu ces deux forteresses, nommées Salackick & Cadiker, les Français doivent évacuer la Haute Egypte sans y lever aucune contribution. Le grand-visir promet de sa part que les pachas qui sont encore maîtres d'une partie de la Haute Egypte ne troubleront en rien la retraite des Français. Au commencement du mois de mars, le Caire sera aussi évacué. Tous les Français se rendront à Alexandrie, où ils attendront les vaisseaux nécessaires pour les transporter en France avec armes & bagages ; mais sans artillerie. La Porte s'engage à fournir dans le cours de trois mois, à compter du jour de la signature de la capitulation, les vaisseaux nécessaires pour le transport des Français. Il seront escortés par des vaisseaux de ligne turcs.

On attend la ratification de cette capitulation par la Russie & l'Angleterre.

Le même courrier confirme la nouvelle de la prise d'un

vaisseau français par le vaisseau *le Thésée*. Il retournoit d'Alexandrie en France, & portoit, dit-on, le général Dessaix, deux autres généraux, & 150 autres militaires, officiers & soldats. Cette prise a été conduite à l'île de Chypre.

M. le comte de Kaitscheff, ambassadeur de Russie, a reçu hier un courrier de Pétersbourg, avec des dépêches que l'on dit très-importantes. Il se rendit de suite chez le baron de Thugut, avec lequel il eut une longue conférence.

A L L E M A G N E

De Ratisbonne, le 21 mars (30 ventôse).

L'électeur de Bavière vient de faire paroître une ordonnance relative à un nouveau mode de recrutement. On ne leverá plus qu'un homme sur quarante familles, & on prendra de préférence les individus qui, par leur conduite; sont à charge à leur communauté & à leurs voisins.

Le corps de douze mille Bavaois que l'Angleterre prend à sa solde, est en marche pour se rendre sur les bords du Rhin; la première colonne a déjà effectué sa jonction avec l'armée autrichienne.

On mande de Cracovie que toutes les troupes russes qui, avoient déjà dépassé le territoire autrichien, ont reçu tout-à-coup l'ordre de faire halte. On en conclut qu'elles pourroient bien être destinées à retourner en Allemagne.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 22 mars (1^{er} ventôse).

M. Sitgreaves, un des commissaires américains nommés pour venir ici discuter quelques points en litige, relatifs à notre traité de commerce avec les Etats-Unis, est arrivé ces jours derniers. On ne doute pas que le ministère ne soit disposé à donner toute satisfaction au gouvernement américain, avec lequel il est important de se maintenir en bonne intelligence, dans ce moment surtout où des ministres des Etats-Unis négocient à Paris & trouvent dans le gouvernement actuel les dispositions les plus favorables, pour renouer les anciennes liaisons qui existoient entre les deux républiques, & qu'une politique très-naturelle semble favoriser.

Les préparatifs que le gouvernement avoit ordonnés pour une expédition secrète dans la Méditerranée, sont en ce moment suspendus; & il y a quelque raison de croire qu'ils ne seront pas repris. On ne peut guère attribuer ce changement de plan qu'à l'idée d'une pacification prochaine entre la France & l'Autriche; car, si Bonaparte réussit à s'arranger avec l'empereur, il est très-probable qu'il dirigera tous les efforts de la France contre la Grande-Bretagne. Suivant des dépêches importantes qui ont été heureusement interceptées, il paroît que les vues du gouvernement français ont tournées vers nos îles d'Amérique, où il espère opérer une diversion efficace à nos expéditions hostiles. Il est tombé très-à-propos dans nos mains des dépêches adressées aux agens de France à Saint-Domingue, qui nous ont appris qu'il y avoit un plan pour envoyer à la Jamaïque des émigrés noirs chargés d'y exciter nos noirs à se révolter & à massacrer les blancs. Nos ministres ont profité de cette information pour prévenir l'exécution de ce projet, en faisant arrêter les émigrés au moment de leur débarquement dans l'isle. C'étoit un plan du gouvernement qu'a détruit Bonaparte; quoiqu'on le croie incapable d'adopter de semblables mesures, que nos propres intrigues dans la Vendée ne peuvent réconcilier avec les maximes d'une guerre généreuse & légitime, notre gouvernement n'en a pas moins cru devoir prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la tranquillité d'une île si précieuse pour la Grande-Bretagne. En conséquence, on embarque en ce moment pour Gibraltar quelques régimens de *fencibles*, destinés à y remplacer les troupes régulières qui doivent être envoyées de là aux Indes occidentales.

Tas est et ab hoste doceri.

Un des traits les plus estimables du caractère national des Anglais, c'est l'empressement général & efficace avec lequel les hommes riches & aisés de toutes les classes concourent en toute occasion, par des souscriptions volontaires, à apporter des secours à ceux que des malheurs publics & particuliers ont rendu l'objet de l'intérêt ou de la pitié. Ces actes de bienfaisance sont ordinaires en faveur des familles ruinées par un incendie, un naufrage, un accident extraordinaire; mais c'est sur-tout après un combat de terre ou de mer que les souscriptions sont plus abondantes pour assurer des pensions ou des indemnités aux veuves & aux enfans des soldats & des

matelots qui ont péri au service de leur pays. On a vu en plusieurs occasions de semblables souscriptions se former pour secourir des étrangers. Il faut convenir que le principe de ces actes de générosité n'est pas toujours bien pur; il y entre souvent plus d'orgueil national que d'esprit public; & beaucoup d'individus souscrivent à regret, même pour des sommes considérables; mais ils ne veulent pas que leurs noms manquent à la liste publique des souscripteurs, & souvent aussi ils mettent de la vanité à se montrer aussi généreux, même aussi riches que les autres souscripteurs de leur rang ou de leur état.

L'effet en est trop beau pour en blâmer la cause. Si l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu, l'hypocrisie de la bienfaisance prouve que la bienfaisance est honorée & méritée de l'être. Cela confirme la doctrine trop vraie, mais trop généralisée, du célèbre auteur de la *Fable des Abeilles*, de Mandeville, qui auroit raison s'il établissoit seulement que le bien général naît souvent des vices privés.

Venons maintenant au fait particulier qui a donné lieu aux réflexions précédentes.

Il s'est formé à Londres plusieurs associations volontaires pour procurer des secours de tout genre aux classes laborieuses qui se trouvent dans la détresse par la cherté excessive du pain & des autres denrées de première nécessité. La plus considérable de ces associations est celle qui se rassemble à la *taverne de Londres*, & qui est composée d'un grand nombre de négocians & des principaux habitans de cette capitale. Elle s'est réunie en assemblée générale le 19 mars; le président William Devaynes, l'un des directeurs de la compagnie des Indes, a rendu compte du produit de la souscription depuis le 6 décembre dernier jusqu'à ce moment, & de l'emploi qui en a été fait. Les sommes reçues montent à 5870 liv. st. (plus de 140,000 fr. de notre monnaie), lesquelles ont été employées de la manière suivante :

1 ^o . Distribution de soupes économiques dans des maisons destinées à cet objet.	3025 l. st.
2 ^o . Patates distribuées aux districts de Londres.	1610
3 ^o . Harengs distribués de même.	835
4 ^o . Secours en soupes, patates & harengs, vendus à très-bas prix dans des maisons particulières, en faveur des individus & des familles au dessus des classes pauvres.	200
5 ^o . Dépenses d'impression, d'avis & autres menus frais.	200

Total 5870

Le président, après avoir exposé à l'assemblée les effets salutaires qui sont résultés des premières contributions pour le soulagement d'un très-grand nombre de citoyens nécessiteux, a fait sentir aisément la nécessité de renouveler les souscriptions, afin de prolonger des secours encore nécessaires. La proposition a été universellement approuvée; & la souscription ouverte sur-le-champ dans l'assemblée qui étoit extrêmement nombreuse, a produit à la fin de la séance une somme de 11,000 guinées. La compagnie de Russie a souscrit pour 105 liv. sterl. Les moindres souscriptions sont de 5 guinées, & il y en a très-peu; le grand nombre est de 10 guinées; plusieurs particuliers souscrivent pour 20. Tout cela prouve sans doute la richesse générale & le grand nombre des habitans riches de Londres; mais il faut en convenir, cela prouve aussi une disposition générale à faire de sa fortune un emploi utile au public, qui mérite d'être louée & qui mériteroit d'être imitée.

Séance du parlement.

Avant-hier, la chambre des pairs prit en considération le rapport du comité de la chambre des communes, sur les moyens de remédier à la rareté du bled. Ces moyens sont au nombre de huit, parmi lesquels sont les suivans : 1^o. encourager l'importation du bled étranger par une prime; 2^o. recommander aux individus de diminuer leur consommation en pain & en farine; 3^o. encourager l'usage du riz & du bled d'Inde; 4^o. encourager la culture des pommes de terre; 5^o. se procurer un supplément de subsistance par l'encouragement des pêcheries & l'importation des harengs de Suède. Le lord Clifton (comte de Darley) examina chacun de ces moyens & les trouva tous insuffisans. Il observa que si le premier pouvoit être efficace, on auroit dû l'employer plutôt; que le second ne pouvoit avoir une grande influence qu'en étant généralement adopté, ce qui ne pouvoit se faire que par une loi qui ordonneroit de ne faire qu'une sorte de pain dans tout le royaume, & de préférer le pain bis au pain blanc; sans quoi les pauvres voudroient toujours manger du meilleur pain; qu'on faisoit déjà beaucoup d'usage du riz; qu'une plus grande consommation en feroit monter le prix très-haut, & que le bled d'Inde étoit très-peu cultivé en Angleterre; qu'à l'égard des pommes de terre, les cultivateurs mettoient leur tems à trop haut prix pour s'occuper de cette culture; qu'enfin, l'idée d'encourager l'importation des harengs de Suède étoit illu-

soire, puisque le gouvernement de Suede venoit d'en défendre expressément l'exportation. Le lord Clifton assura ensuite que la dernière récolte du bled n'avoit pas été aussi mauvaise qu'on l'a prétendu, & que le prix en étoit sensiblement baissé dans plusieurs parties du royaume; il produisit en preuve les avis qu'il avoit reçus de divers endroits. Le comte de Liverpool attaqua plusieurs assertions du préopinant, qui, après quelques nouvelles explications, fit la motion de faire entendre à la barre des témoins pour constater le déficit réel de la récolte de l'année dernière. Le lord Grenville, après avoir établi qu'une pareille question ne pouvoit se résoudre par témoins, répéta que toute intervention législative, même toute discussion parlementaire, ne pouvoit qu'aggraver le mal au lieu de contribuer à y porter remède. La motion du lord Clifford fut rejetée à une grande majorité.

La chambre des communes s'occupa le même jour d'un nouveau projet de loi pour mieux régler les secours à donner aux pauvres dans les paroisses. La masse de contributions levée dans toute l'Angleterre pour le soulagement des pauvres est énorme; elle monte à près de quatre millions sterling; c'est une charge pesante sur le peuple en masse & sur les propriétaires en particulier; mais l'application de ce fonds considérable de secours est sujette à beaucoup d'abus, & donne lieu à des plaintes continuelles. Il n'y a gueres de session du parlement où il ne soit question de réformer les lois existantes, ce qui prouve qu'elles sont encore très-imparfaites. La connoissance en est cependant très-importante à acquérir dans les autres pays, où cette branche de police est encore plus négligée qu'en Angleterre. Ceux qui voudront acquérir sur cet objet des idées nettes & exactes, n'ont qu'à lire un ouvrage nouveau, intitulé: *Etat des pauvres, ou Histoire des classes travaillantes de la société en Angleterre*, imprimé chez Agasse, rue des Poitevins, n°. 15. Il est écrit par Larochefoucault-Liancourt, qui s'est acquis des droits à l'estime & à la reconnaissance publique par plusieurs ouvrages où il se montre aussi zélé pour le bonheur & l'utilité de son pays en particulier, que pour le bien général de l'humanité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bruxelles, le 9 germinal.

Le citoyen Doulet vient d'adresser à la jeunesse du département de la Dyle une proclamation dans laquelle il l'invite, au nom de l'honneur, à se faire inscrire pour former les bataillons de volontaires destinés à servir sous les ordres du premier consul. On ne doute pas que cet appel ne produise un excellent effet dans la ci-devant Belgique.

Le citoyen Doulet s'occupe, depuis son installation, des besoins des hôpitaux & des hospices. Il a été visiter avant-hier l'hôpital de Saint-Pierre, érigé par Joseph II.

Notre municipalité a cessé avant-hier ses fonctions. On assure que les nouvelles autorités n'entreront en activité qu'au 1^{er} floréal, & que jusqu'à cette époque tout sera provisoire.

De Paris, le 11 germinal.

On s'attend que le tribunal va s'occuper, ces jours-ci, de la question relative au mode de son ajournement, pendant la suspension des séances du corps législatif.

— Le conseiller d'état Rhedon sera, dit-on, président du conseil des prises.

— C'est Joubert, nommé à une préfecture, que Poultier a remplacé dans les fonctions d'administrateur de la régie des octrois.

— Le bal masqué du 9, à l'Opéra, a été aussi brillant & aussi nombreux que ceux qui l'avoient précédé. On ne paroit pas se lasser de ce genre de plaisir. On croit, cependant, qu'il n'y aura plus qu'un seul bal à ce théâtre.

— Un individu a été arrêté hier chez le ministre de la police, au moment où il passoit à l'audience.

— On a mal imprimé le nom du préfet de la Lozère: c'est le citoyen Serpharion, ci-devant inspecteur des contributions directes de la Haute-Loire.

— La diligence d'Hesdin à Arras a été arrêtée & volée

le 5 de ce mois, entre Hesdin & Saint-Paul, par environ quarante hommes armés, qui ont blessé un des deux gendarmes de l'escorte, & enlevé 15,000 francs; que le préposé d'Hesdin envoyoit au receveur général.

— Il n'y a point d'ambassadeur prussien débarqué à Calais.

— Le roi de Prusse vient de donner une nouvelle preuve de son respect pour les mœurs. Le fils du général Tempelhof, officier de gendarmes, s'étant vanté, dans plusieurs endroits, d'avoir obtenu les faveurs de l'épouse d'un autre officier, cette femme, indignée, en a porté plainte au roi, qui, sur-le-champ, a envoyé au fils du général Tempelhof sa démission.

Le général chargé de l'organisation des corps de volontaires de l'armée de réserve, aux préfets.

Paris, ce 9 germinal, an 8.

Le premier consul m'a chargé de l'honorable mission d'organiser les volontaires qui, dans chaque département, se présenteront pour répondre à l'appel qu'il a fait à tous les Français, & qui, partageant sous ses yeux les dangers & la gloire de cette campagne, voudront l'aider à conquérir la paix.

Je me félicite, citoyen préfet, d'avoir à concourir avec vous à un but si noble, si généreux, si utile au bonheur de notre patrie; je vous félicite de ce que le premier acte de votre administration sera de répéter, non plus des cris de guerre, mais les accents du plus vrai patriotisme.

En appelant à la défense commune tous ceux qui, n'étant pas appelés par la loi, ou ayant déjà payé leur dette (s'il étoit vrai qu'on s'acquittât jamais envers la patrie), ne peuvent être mus que par les plus purs sentimens, vous donnez à la nation au nom du gouvernement, & vous rappez au gouvernement, au nom de la nation, un gage de sécurité mutuelle.

Les dons fréquemment offerts, les sacrifices faits si généreusement, les privations supportées, les iniques extorsions souffertes par les propriétaires pendant le cours de la révolution, ont épuisé d'immenses ressources, mais n'ont pu tarir celles que le véritable intérêt national fait reproduire, celles que la bonne-foi, l'affection, la confiance, peuvent créer.

C'est une vérité généralement reconnue par tous les bons esprits, sentie par tous les Français, que le gouvernement combat pour la paix, & non plus pour rallumer & nourrir le feu de la guerre; c'est pour terminer la révolution, pour assurer le repos des familles, l'existence civile, la véritable indépendance des citoyens; c'est pour réaliser leur bonheur, que le premier consul va tenter encore le sort des batailles.

Peut-être quelques-unes des villes principales de votre département ont-elles aussi déjà donné le bon exemple; mais s'il est permis de présumer, d'après l'empressement que manifeste la jeunesse parisienne, l'émulation qui s'établira pour accourir au camp de Dijon, j'oserois répondre que l'attente du premier consul ne sera point trompée.

Je joins ici l'instruction que j'ai reçu ordre de rédiger & de publier sur les divers objets relatifs à l'organisation dont je suis chargé. J'ai tâché d'éclaircir les doutes, de lever les incertitudes qui pourroient naître des différentes dispositions annoncées dans l'arrêté des consuls, & fixées par l'instruction que le ministre de la guerre vous a adressée.

Je vous prie de vouloir bien me faire connoître le résultat de vos premières mesures, par rapport à l'inscription, au rassemblement & à la formation des compagnies de hus-

sards ou d'infanterie légère, que vous croirez pouvoir former & diriger sur Dijon.

Le premier consul m'ayant ordonné d'organiser moi-même à Paris les compagnies qui s'y forment dans ce moment, je ne me rendrai à Dijon qu'après avoir rempli cette première mission; je vous prie donc, citoyen préfet, de vouloir bien m'adresser ici votre réponse, & les informations que vous jugerez utile ou convenable de me donner. Quand je recevrai l'ordre de me transporter à Dijon, & d'y établir le point central de nos opérations communes, j'aurai l'honneur de vous en prévenir.

Je suivrai avec exactitude ma correspondance avec vous; jaloux de seconder votre zèle, heureux de concourir à cette manifestation de l'esprit public, à cette réunion d'efforts civiques pour le dernier triomphe de la cause nationale.

Salut & fraternité,

M. DUMAS.

V A R I É T É S.

Un de nos journaux rapporte aujourd'hui l'anecdote suivante, que nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de connoître :

On sait que Barruel-Bauvert a été arrêté il y a quelque tems & enfermé au Temple. Depuis six à sept semaines, il étoit au secret, & privé de toute communication avec les vivans, excepté avec un gardien de la prison, qui lui portoit à manger deux fois par jour, mais sans lui parler. Au commencement de la decade dernière, un jeune homme qui, à la bonté naturelle à son âge, joint toute la sensibilité que donne de longues souffrances (à peine parvenu à l'âge de 20 ans, il en a passé près de quatre & demi dans les prisons), suit furtivement le porte-clefs qui montoit chez Barruel, se cache sous une couverture, dans une espèce de garde-meuble, en face du cachot de Barruel, & laisse descendre le geolier, qui ne manque pas de fermer exactement sur lui les portes de l'escalier. Un instant après, Barruel, qui avoit la liberté d'entrer dans le garde-meuble, voit remuer la couverture, approche tout étonné, & aperçoit bientôt sortir une figure qu'il ne connoit pas. Il ne sait s'il doit en croire ses yeux. Sa surprise se change bientôt en admiration & en reconnaissance, quand le jeune homme lui dit qu'étant son compagnon d'infortune, & sachant combien il doit souffrir d'ennui & d'inquiétude dans le tombeau où il gémit depuis si long-tems, il n'a pu résister à la tentation de venir lui offrir ses services, & concerter avec lui les moyens de lui procurer quelques adoucissements, n'étant pas entièrement isolé comme lui. (Il espéroit descendre comme il étoit monté).

On peut se figurer quels sentimens dût éprouver le malheureux Barruel. On se met à causer. Bientôt on entend les portes s'ouvrir : c'est le concierge qui, en fumant sa pipe, vient rendre une visite à Barruel. Cet homme est stupéfait en voyant deux prisonniers au lieu d'un. Il demande au jeune homme comment il est entré; le menace, sur ses réponses, de le faire mettre lui-même au secret, & , provisoirement, le chasse d'auprès de son nouvel ami.

Très-embarrassé pour son compte sur les suites d'un pareil attentat, le concierge vole au bureau central pour en informer qui de droit. Combien les tems sont changés! Le

fonctionnaire à qui il s'adresse, homme juste & judicieux, lui marque beaucoup d'étonnement sur ce que Barruel est encore au secret, & lui enjoint de l'en tirer sur-le-champ.

Le ministre de la police a promis, il y a quelques jours, de faire mettre en liberté cet intéressant jeune homme, aussi malheureux que sensible. Il ignoroit ce trait. S'il l'eût connu, ses ordres eussent peut-être été plus précis, & seroient déjà exécutés.

T R I B U N A T.

Séance du 11 germinal.

On lit un message par lequel le corps législatif annonce que sa session est terminée.

On lit ensuite une pétition en faveur d'un citoyen condamné à mort, pour un crime dont un autre est depuis déclaré coupable.

Le tribunal passe à l'ordre du jour : la constitution ne lui permet pas d'émettre des vœux sur les affaires dont les tribunaux sont saisis.

Le sénat conservateur annonce que parmi les trois candidats qui lui ont été présentés; savoir, le citoyen Duval par le corps législatif, le citoyen Saget par le tribunal, & le citoyen Lefevre par le premier consul, c'est ce dernier qui a été élu.

On procède à la nomination d'un autre candidat, pour une place vacante encore dans le sénat conservateur. Personne ne réunit la majorité des suffrages. Les citoyens Saget & Goupil-Préfeln ont obtenu le plus de voix. On fera un autre scrutin après demain, jour auquel le tribunal s'ajourne.

Bourse du 11 germinal.

Amsterdam.....	Tiers consol.....	23 f. 00 c.
Idem cour.....	Bons $\frac{2}{3}$	1 fr. 29 c.
Hambourg.....	Bons d'arrérage. 89 fr.	50 c.
Madrid.....	Bons pour l'an 8.....	78 f. 75 c.
Madrid effec.....	Syndicat.....	70 c.
Cadix.....	Action de 50 fr. de la caisse	
Gênes effectif....	des rentiers.....	
Livourne.....	Or fin.....	102 f. 75 c.
Bâle.....	Ling. d'arg.....	50 f. 17 c.
Lansanne.....	Portugaise.....	94 fr.
Lyon.....	Piastre.....	5 fr. 30 c.
Marseille.....	Quadruple.....	79 fr.
Bordeaux.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 60 c.
Montpellier.....	Guinée.....	25 f. 50 c.
Rente provis.....	Souverain.....	34 f.

Esprit $\frac{3}{5}$, 540 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg. 255 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 275 fr. — Huile d'olive, 1 f. 40 c. — Café Martinique, 2 f. 50 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 30 c. — Sucre d'Anvers, 1 fr. 85 c. — Sucre d'Orléans, 1 fr. 80 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 15 cent. — Coton du Levant, 3 fr. — Coton des Isles, 3 fr. 50 c. à 4 fr. 60 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.

Le Lucrece français, fragmens d'un poème sur Dieu, par Sylvain M. L., un vol. in-8°. Prix, 3 fr.

Pensées libres sur les prêtres, 1 vol. in-12. Prix, 1 fr. 50 cent. Ces deux ouvrages se vendent à Paris, chez Grabit, libraire, rue du Coq Honoré, n°. 133.